

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SARL LGTPCOM – DEPOSE DE CABLES DE TRANSPORT ORANGE ARRETE N° 2023/127		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 3 mai 2023 de la société LGTPCOM sollicitant la Ville pour la dépose massive de câbles de transport Orange sur plusieurs voies à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation et le stationnement sur l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : La SARL LGTPCOM – 501 route du Vannier – 76116 SAINT AIGNAN SUR RY, est autorisée à réaliser, à partir du 1^{er} juin 2023 et pour une durée de 30 jours, la dépose de câbles de transport Orange sur les voies suivantes :

- rue d'Athènes ;
- avenue Jean Monnet ;
- chemin du Val ;
- rue de Provence ;
- chemin forestier reliant chemin du Val et rue de Provence ;

Article 2 : La chaussée sera empiétée pendant la réalisation de cette inspection. La circulation se fera donc sur chaussée rétrécie. Une déviation de circulation sera mise en place et la vitesse limitée.

Article 3 : La SARL LGTPCOM est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Après les travaux, la SARL LGTPCOM devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La SARL LGTPCOM ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 10 mai 2023



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE.